



## **Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 14 mars 2018**

La réunion du comité technique spécial unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Mme Bergeal, secrétaire général du Conseil d'Etat.

**\*\*\***

Pas de déclaration préalable des organisations syndicales.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2017 du CTS des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 du CTS des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

### **L'ordre du jour portait sur les points suivants :**

- Examen pour avis du projet d'arrêté revalorisant l'indemnisation des astreintes et permanences ;
- Examen pour avis des dispositions relatives à la justice administrative du projet de loi de programmation de la justice ;
- Examen pour avis du nouveau règlement intérieur type des TA/CAA intégrant le télétravail ;
- Examen pour avis du nouveau règlement intérieur du tribunal administratif de Lille ;
- Bilan 2017 des mobilités ;
- Bilan 2018 des avancements ;
- Géolocalisation des postes CAIOM ;
- Actualisation des fiches métiers des juridictions administratives du répertoire des métiers du ministère de l'intérieur ;
- Plan de formation.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

- Mise en œuvre du télétravail ;
- Suite de l'enquête climat social ;
- Bilan régime indemnitaire (RIFSEEP et CIA) ;
- Perspectives budgétaires 2018 ;
- Cartes professionnelles du ministère de l'Intérieur ;
- Mise à jour des listes de diffusion des informations syndicales.

***Etaient présents  
au titre de  
Force Ouvrière,***

***Mme Isabelle NIO,***

***Mme Evelyne  
CARTIER,***

***Mme Christiane  
PEYRE,***

***Mme Colette  
GOUSSI***



Date du bulletin  
AVRIL 2018





## **Examen pour avis du nouveau règlement intérieur du tribunal administratif de LILLE**

Le nouveau règlement intérieur du Tribunal Administratif de Lille nous a été présenté par l'administration en indiquant que la majorité des agents y est favorable. Les modifications apportées ont été l'allongement de la plage horaire de 30 mn en début de journée, la possibilité de badgeage sur le poste de travail et la modification des plages fixes.

Compte tenu des observations recueillies auprès des agents, **FO émet des doutes sur le consentement général à cette modification du règlement intérieur et exigera pour les modifications à venir un vote en assemblée générale.**

### **Plan de formation 2018 .**

Le plan triennal de formation 2016-2018 poursuit trois objectifs :  
Poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation et améliorer l'accessibilité aux formations tant aux plans géographique que pédagogique ;  
accompagner les changements de la juridiction administrative ;  
adapter et anticiper l'évolution des outils de formation liés notamment à la prise en compte des nouvelles technologies et à l'évolution des pratiques professionnelles.

2 types de nouvelles formations :

- mise en œuvre du télétravail à l'attention des GEC ;
- formation des personnels encadrant sur les labels diversité et égalité H/F.

***Le catalogue avec un plan détaillé du contenu des formations sera publié à la fin du semestre.***

FO exprime cette année encore sa préférence pour les formations délocalisées en province compte tenu du coût budgétaire des déplacements en région parisienne et des contraintes organisationnelles pour les agents et plus particulièrement pour les agents de catégorie « C ».

Mme Gueguen du bureau formation rappelle l'importance des formateurs occasionnels qui permettent d'assurer plusieurs sessions par an. **Un projet de création d'une charte des formateurs est à l'étude.**



## **Bilan 2017 des mobilités.**

Le solde des mouvements des agents dans les juridictions administratives sur ces 3 dernières années est nul (488 arrivées pour 488 départs).

***FO constate que le taux de mutations intradépartementales dans le périmètre préfecture est de plus en plus faible, le Plan Préfecture Nouvelle Génération explique peut-être cela.***

## ***Bilan 2018 des avancements***

**Malgré une légère augmentation par rapport à 2017, FO comme à son habitude ne peut être satisfaite de ce bilan.**

**Les ratios de promotions ne correspondent plus au besoin permettant de récompenser les efforts consentis par les agents de greffe dans le cadre de la modernisation de l'Etat et il est temps de trouver des solutions à la problématique de l'avancement spécialement dans les juridictions administratives**



**Actualisation des fiches métiers des juridictions administratives du répertoire des métiers du ministère de l'intérieur :**

*L'actualisation des fiches métiers prend en compte le taux de féminisation d'un certain nombre d'emplois et à la demande des agents le développement de la partie passerelle.*

## **Géolocalisation des postes CAIOM.**

Les emplois de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM) principalement attachés à la fonction de greffier en chef dans les juridictions administratives font l'objet de changement de localisation.

Les postes de greffier en chef du tribunal administratif de Montpellier et Nice et de la cour administrative de Douai ne bénéficieront plus du statut de CAIOM au profit des tribunaux administratifs de Grenoble, Lille et Nantes.

**FORCE OUVRIERE est favorable à cette gestion des postes budgétaires limités qui positionne ces emplois sur des juridictions à l'activité grandissante et au stock important.**

**Date du prochain CTS : 27 juin 2018**

**Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales  
(article.45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :**

**Mise en oeuvre du télétravail :**

FO a volontairement attendu le CTS de ce jour avant de diffuser la circulaire du Conseil d'Etat sur le télétravail qui, pour rappel des faits, a d'abord été adressée aux chefs de juridictions. FORCE OUVRIERE souhaitait que le GEC puisse informer ses agents avant la diffusion.

**Climat social (enquête) :**

FO rappelle à Mme Bergeal son engagement à répondre à l'enquête par des actions. Les agents se trouvent donc en attente de solutions.

Mme Bergeal propose la création d'un groupe de travail autour du thème :

« Informer, consulter, concerter ». Ce groupe de travail, d'une durée d'environ 6 mois, devra être composé d'un représentant de chaque organisation, d'un représentant de chaque syndicat et d'un chef de juridiction (pour la présidence), d'un greffier en chef, greffier de chambre et de Mme Orsetti (MIJA).

**Bilan régime indemnitaire (RIFSEEP et CIA) :**

FO précise qu'il est possible que le RIFSEEP d'un agent soit revu à la hausse dans le cadre d'un changement de fonctions (sous réserve de remplir des conditions d'ancienneté dans le corps et dans la fonction antérieure). De plus, le ministère de l'intérieur s'est engagé, lors de la mise en place du dispositif, à examiner les situations indemnitaires au bout de 4 ans, c'est le principe de la « revoyure quadriennale ». FO restera vigilant sur la mise en œuvre de ces principes.

FO rappelle à nouveau l'importance du CIA qui permet aux chefs de juridiction et greffiers en chefs de remercier les efforts fournis par les agents.

**Cartes professionnelles du ministère de l'intérieur :**

Chaque agent devrait bénéficier d'un boîtier et d'une carte professionnelle du ministère de l'intérieur. Le déploiement de ces cartes s'élargira aux agents des juridictions administratives, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la mesure sera obligatoire pour l'ensemble des greffiers en chef et des assistants des ressources humaines.

1<sup>er</sup> janvier 2020 : Le SIRH Dialogue 2 permettra à chaque agent de consulter son dossier, via ces cartes professionnelles (cartes à puce).

**Mise à jour des listes de diffusion des informations syndicales :**

FO rappelle le rendez-vous électoral du mois de décembre et demande que les listes de diffusion des informations syndicales soient mises à jour afin que l'ensemble des agents puissent bénéficier de l'information.

FO réitère donc sa demande de respect des règles de communication syndicale.

**Manuel des greffes :**

FO interroge l'administration sur l'avancée de la refonte du manuel des greffes.

Mme Ledamoisel, n'étant pas satisfaite du projet à ce jour, n'envisage pas de communiquer son plan sans fixer de date de réunion ou de finalisation du manuel.

# **FO** PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Syndicat FO PREFECTURES  
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

11 rue des Saussaies  
PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref  
Facebook : FO Prefectures



<http://www.fo-prefectures.com/>

***N'hésitez pas à contacter***

***pour de plus amples informations***

***vos représentants FO au Comité Consultatif  
Paritaire Spécial/CTPS***

***ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité  
Spécial/CHSS***

***M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)***

***Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)***

***Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS)***

***Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)***

***Mme Isabelle NIO (CAA de Douai)***

***Mme Evelyne CARTIER (TA de Besançon)***

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX  
VONT PROCHAINEMENT VISITER  
VOTRE JURIDICTION POUR UNE  
REUNION D'INFORMATION VENEZ  
A LEUR RENCONTRE  
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE  
ENTENDRE**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet**